ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigne(e),	
Mme/M. :	
Né(e) le :, à :	
Demeurant :	
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé pan°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires par l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :	ar le décret pour faire face
Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors d hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré ent l'une de ces exceptions.	le leurs déplacements re dans le champ de
1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionné établissement d'enseignement ou de formation; déplacements professionnels être différés; déplacements pour un concours ou un examen.	elle ou un ne pouvant
Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de de leur employeur.	éplacement établi par
2. Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel autorisé ou un déplacements pour effectuer des achats de biens, pour des services dont la for autorisée, pour les retraits de commandes et les livraisons à domicile.	lieu de culte ; urniture est
\square 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat	de médicaments.
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personne et précaires ou la garde d'enfants.	s vulnérables
\square 5. Déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnan	t.
6. Déplacements en plein air ou vers un lieu de plein air, sans changement du résidence, dans la limite de trois heures quotidiennes et dans un rayon maxim kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique ou aux loisirs indiv l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'au soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même dom besoins des animaux de compagnie.	al de vingt viduels, à utres personnes.
7. Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre public.	dans un service
\square 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité adn	ninistrative.
\square 9. Déplacements pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activ	ités périscolaires.
Fait à :	Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez
Le:, à:	
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	

Signature: